

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 63

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.13 : Complément au règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc portant sur les agents de la filière culturelle et artistique et les congés exceptionnels.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 13 novembre 2012 ;

Vu le règlement intérieur adopté le 4 décembre 2012 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 juin 2013.

Le règlement intérieur fixe les règles internes applicables de la communauté d'agglomération et s'impose aux agents employés par la collectivité quelle que soit leur situation statutaire, rang hiérarchique ou affectation dans les services. Il concerne chaque agent sur son lieu de travail mais également lorsqu'il représente la communauté d'agglomération.

Compte tenu de la diversité des métiers, un nouveau règlement intérieur a été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 4 décembre 2012.

Au regard des spécificités de la filière culturelle et artistique, notamment en termes de temps de travail, il était convenu qu'un complément serait apporté. Le travail d'harmonisation des pratiques au sein de la direction culture et enseignement musical a été l'occasion d'étudier ces compléments, notamment en termes de cycle et d'organisation du temps de travail ainsi que de site d'affectation.

Par ailleurs, le régime des congés exceptionnels a été précisé en le rapprochant au plus près de celui pratiqué par les communes.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *complète le règlement intérieur du 4 décembre 2012 ;*
- 2) *approuve les termes du nouveau règlement intérieur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ledit règlement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 4 abstentions des représentants de la commune de Jouy-en-Josas.



Pour le Président,
Par délégitation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services